

**PROCÈS – VERBAL**  
**de l'assemblée des délégués de l'AESC**  
**du 17 mai 2023, à Belfaux**

<b><u>Présidence</u></b> :	M. Martin Moosmann	
<b><u>Membres du comité</u></b> :	M. Marius Achermann M. Gabriel Litzistorf Mme Chantal Angéloz	Avry Belfaux Corminboeuf Courtepin Givisiez Gurmels La Brillaz La Sonnaz Misery-Courtion Prez
	M : Beat Meuwly M. Thomas Chappuis, vice-président	
	M. Jean-Yves Garreau M. Pierre Bovet	
<b><u>Exploitant</u></b> :	M. Pascal Lottaz	
<b><u>Secrétaire</u></b> :	Mme Chantal Sottas	

**Voix représentées** :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	M. Christian Hofmann	2
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Eric Mennel M. Simon Schnyder	3
Gurmels	M. Christian Schneuwly	2
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Lionel Jordan	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Philippe Jolliet	2
<b>Communes présentes</b> 10 / 10	<b>Total des voix représentées</b> 26 / 26	

## **Ordre du jour :**

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 novembre 2022
3. Elections statutaires
4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2022
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 4.3 Approbation des comptes
5. Divers

**Scrutateurs nommés :** M. Alexandre Ratzé, commune de Misery-Courtion  
M. Alexandre Krattinger, commune de La Brillaz

## **Excusés :**

M. Damiano Lepori, commune de Givisiez, membre de la commission financière  
M. Denis Schwab, commune de La Sonnaz, membre du comité

### **1. Accueil et nomination des scrutateurs**

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette assemblée des délégués ordinaire.

**M. le Président** remercie la commune de Belfaux pour la mise à disposition des infrastructures et passe la parole à M. Gabriel Litzistorf, membre du comité de direction.

**M. Gabriel Litzistorf** adresse la bienvenue à toutes et tous au nom de la commune de Belfaux et nous souhaite une bonne assemblée. Il précise qu'un apéritif et une agape seront servis à l'issue de cette assemblée.

**M. le Président** le remercie pour ces informations ainsi que pour l'apéritif qui suivra. Il salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, Mme Chantal Sottas, la secrétaire-administratrice des finances ainsi que M. Christian Vorlet, président de la commission financière.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

**M. le Président** nomme les scrutateurs suivants : MM. Alexandre Ratzé et Alexandre Krattinger, respectivement des communes de Misery-Courtion et de La Brillaz. 26 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 14.

**M. le Président** excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 18 du 5 mai 2023 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 26 avril 2023. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient également disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

### **2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 novembre 2022**

Le procès-verbal du 3 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.
--

### 3. Elections statutaires

**M. le Président** informe que, suite au changement de dicastère de M. Hugo Cabral au sein du Conseil communal de Givisiez, la commune de Givisiez propose d'élire **M. Simon Schnyder** au comité de l'AESC. Il passe la parole à M. Schnyder pour une brève présentation.

**M. Simon Schnyder** mentionne qu'il a 3 enfants, qu'il est économiste de formation et qu'il travaille dans le domaine des assurances. Il précise qu'il est également « nouveau » au sein du Conseil communal de Givisiez, en fonction depuis le mois d'avril et qu'il est responsable du dicastère des eaux, de l'ordre public et de l'économie. Il se réjouit de la future collaboration au sein du comité de l'AESC.

**M. Simon Schnyder est élu au comité de direction par acclamations.**

**M. le Président** lui souhaite la bienvenue au sein du comité de direction.

### 4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2022

#### 4.1 Présentation

Les comptes ont été acceptés par le Comité de direction lors de la séance du 22 mars 2023.

Les points essentiels et les remarques sont mentionnés dans le rapport de gestion qui vous a été transmis.

Ces comptes ont été contrôlés par notre organe de révision, soit la fiduciaire Fidustrust Révision SA et présentés à la commission financière.

**M. le Président** passe la parole au président de la commission financière, M. Christian Vorlet, pour la lecture de son rapport.

#### 4.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision

**M. Christian Vorlet** prend la parole et fait lecture du rapport :

##### ***Rapport du compte de résultat et d'investissements 2022***

*La commission financière s'est réunie en date du 3 mai afin d'examiner les comptes de résultat et d'investissements 2022. Ceux-ci ont été vérifiés par Fidustrust Révision SA, l'organe de révision choisi. Nous les avons comparés au budget et nous avons constaté qu'ils ont été bien respectés. Il est à noter qu'un remboursement sera fait aux communes. Nous avons également reçu toutes les explications demandées.*

*Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.*

*La commission vous propose d'accepter ces comptes tels qu'ils sont présentés.*

**M. le Président** précise que le montant devant être restitué aux des communes sera déduit du 2<sup>ème</sup> acompte 2023.

**M. Vincent Schickel** demande s'il y aura suffisamment de liquidités pour le remboursement aux communes étant donné que les liquidités ont baissé de façon significative durant l'année 2022 ou est-ce que l'AESC devra recourir à un emprunt.

**Mme Chantal Sottas** précise que les liquidités sont suffisantes.

#### 4.3 Approbation des comptes et du rapport de gestion

Aucune question n'étant formulée quant aux comptes, **M. le Président** passe au vote :

Les comptes 2022, tel que présentés, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.
---

**M. le Président** remercie toute personne qui a œuvré à gérer ces comptes et effectué le passage à MCH2.

Il adresse tout spécialement des remerciements à la secrétaire et au responsable d'exploitation pour la rédaction du rapport de gestion.

Aucune question n'étant formulée concernant le rapport de gestion, **M. le Président** passe aux votes :

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 5. Divers

- **Engagement de M. Alexandre Camélique au 1<sup>er</sup> juillet 2023**

M. Camélique connaît déjà le métier étant donné qu'il est actuellement exploitant à la Step de Belmont-Broye. M. Camélique suit également la formation pour le brevet fédéral d'exploitant Step. C'est une satisfaction d'avoir pu engager une personne qui correspond en tout point au profil recherché.

- **AESC 2040** : nouveau site internet dès le mois de septembre dédié pour le nouveau projet : [www.aesc2040.ch](http://www.aesc2040.ch)

En date du 25 mai prochain, une séance est prévue entre les différents acteurs de l'Etat afin de s'entretenir au sujet du terrain et des problèmes géologiques. Le rapport complet des sondages ne nous est pas encore parvenu, plusieurs solutions sont recherchées.

L'implantation du parking a été validée par le service de la mobilité.

L'autorisation a été donnée de diminuer la distance de 20 mètres à 15 mètres par-rapport à la distance de la future route de contournement. Une information n° 5 sera transmise suite aux décisions prises. Le calendrier prévu n'est plus à jour étant donné les problèmes mentionnés, cependant le début du terrassement est toujours prévu au printemps 2024.

L'achat du terrain dépend également des discussions du 25 mai et des décisions de l'Etat ; le but étant de pouvoir encore acheter le terrain à Antiglio en 2023.

Les images des façades de la nouvelle Step sont projetées, elles ont été envoyées ce jour au comité de direction.

La commission de bâtisse a décidé de n'approuver aucun plan dans l'attente du montant finalisé. Le montant devrait être donné d'ici la fin juin. Les informations complémentaires seront données au Comité de direction lors de la séance du 5 juillet 2023.

**M. Mario Wüthrich** souhaite savoir si la date de consultation de la demande du permis de construire et du changement d'affectation dépendront de la séance du 25 mai.

**M. le Président** confirme qu'effectivement c'est le but de cette séance et espère que toutes les données seront disponibles afin de pouvoir déposer la demande de permis avant l'été.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité, les membres de la commission de bâtisse, la collaboratrice et les collaborateurs de la Step ainsi que les délégués pour leur confiance.

Il souhaite à toutes et tous un bel été.

L'assemblée est close à 17h40.

Le Président :

La Secrétaire :

Martin Moosmann

Chantal Sottas